

N.A.O. 2025

COMPLEMENTS REVENDICATIONS DE LA DELEGATION FO APPRENTIS AUTEUIL

Vous trouverez ci-dessous la suite des revendications de la délégation FO pour la NAO 2025 du jeudi 17 avril.

Délégation Syndicale Centrale : Revendications sur les moyens alloués

Nous souhaitons attirer votre attention sur une **disparité importante** concernant l'enveloppe budgétaire allouée aux **Délégués Syndicaux Centraux (DSC)** de la Fondation Apprentis d'Auteuil, notamment en comparaison avec celle attribuée par d'autres structures du secteur, comme **l'association Coallia**.

À titre d'exemple, **Coallia bénéficie d'une enveloppe de 9 493 €**, alors que ses effectifs et son nombre d'élus sont **inférieurs de moitié** à ceux de notre Fondation. En comparaison, la **Fondation n'alloue actuellement que 4 447,08 €** aux organisations syndicales représentatives. Cette situation soulève de vives interrogations quant à **l'équité dans la répartition des moyens syndicaux** et à la **reconnaissance de l'engagement syndical quotidien**.

Dans un souci de cohérence avec la taille et les besoins de notre structure, nous **revendiquons une revalorisation de cette enveloppe à hauteur de 2 672 points d'indice**, selon des critères **objectifs, transparents et proportionnés**.

Par ailleurs, nous avons à plusieurs reprises alerté sur **l'augmentation de la charge de travail** portée par notre délégation syndicale centrale. C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'**un mi-temps syndical supplémentaire** au titre du crédit d'heures annuel.

Nous demandons également que soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance de négociation la question de la **reconnaissance du rôle des DSC et de leurs adjoints** dans leur parcours professionnel, notamment à travers une **prise en compte effective de cet engagement dans l'évolution de leur statut, leur carrière et leur rémunération** après 3 mandats effectifs.

Un tel engagement syndical, stratégique pour le dialogue social au sein de la Fondation, doit être reconnu à sa juste valeur.

Enfin, nous demandons la **mise à disposition de licences Copilot** pour le DSC et son adjoint, afin d'assurer un suivi plus efficace sur notre rôle, missions et de nos obligations légales.

Augmentation Générale des Salaires

Nous faisons aujourd'hui le constat d'une **situation économique toujours instable**, sur fond d'inflation persistante. Malgré les mesures mises en œuvre ces dernières années, **le pouvoir d'achat des salariés continue de se dégrader**. Les hausses ponctuelles ou ciblées n'ont pas permis de compenser les pertes accumulées pour les salariés.

Nous exprimons également notre inquiétude quant à **l'avenir de notre activité**, notamment pour les salariés œuvrant dans le champ de la **protection de l'enfance**, ainsi que pour la **pérennité de notre modèle économique**. Il serait regrettable de s'orienter vers des logiques inspirées du **modèle du groupe SOS exprimés par le Directeur Général** lors du dernier CSEC, dont le mode de fonctionnement suscite de vives préoccupations et peut légitimement inquiéter.

Notre organisation syndicale **Force Ouvrière** refuse que les **budgets déficitaires de 2024 et reconduits en 2025** soient utilisés comme argument pour limiter ou repousser une revalorisation salariale pourtant légitime. Les salariés ne doivent pas être les variables d'ajustement de cette situation financière.

Nos revendications :

Une augmentation générale des salaires, claire et lisible pour tous les salariés,
Une revalorisation qui tienne compte de l'inflation réelle, pas seulement des prévisions,
Une prise en compte de la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis plusieurs années,
Une mesure équitable, indépendante de la reconnaissance individuelle ou des classifications, mais liée à la réalité vécue sur le terrain.

FO Apprentis Auteuil ne fait pas de revendications « à l'aveugle ». Dès que nous disposerons des **résultats économiques définitifs 2024**, et du **montant effectivement alloué à la NAO** par la Fondation Apprentis d'Auteuil,

Nous proposerons **une augmentation**, cohérente avec les réalités économiques, mais surtout fidèle aux attentes et besoins des salariés.

Nous portons cette NAO avec **sérieux, détermination et transparence**, dans l'intérêt de tous. Il n'y aura pas de progrès social durable sans **reconnaissance salariale à la hauteur du travail accompli**.

Mesures accord de la Famille FENC, AES et Cadre :

Nous revendiquons la réouverture des grilles de l'accord de la Famille éducative non-cadre (FENC).

Nous demandons que l'accord supprime définitivement la grille de niveau 1, comme exprimés et revendiqué à de nombreuses reprises par notre organisation syndicale et permettre plus d'équité entre les régions et plus de reconnaissance des salariés faisant le choix de rejoindre notre Fondation.

Nous sollicitons de supprimer officiellement les grilles B et B' car il me semble qu'il n'y a plus de salariés concernés par ce statut.

Nous réclamons également dans cet accord de créer de nouveau palier dans les grilles de **niveau 3-4** avec une ancienneté allant jusqu'à 42 ans (comme accord AES). Pour la grille de **niveau 2** faciliter le passage en **niveau 3** en garantissant également l'accès à la formation et à la reconnaissance de l'engagement des salariés et de leurs compétences acquises.

Nous demandons de réévaluer les grilles de salaires des salariés de la **Famille A.E.S.** car celle-ci sont sous échelles de rémunérations et qu'elles soient au minimum +10% au-dessus du smic.

FO revendique un contrat pour TOUS les enseignants "agents publics" accueillant des apprentis dans leur classe, y compris en cas de mixité des publics.

Il est inacceptable que seuls les enseignants assurant le suivi des apprentis en entreprise soient concernés, comme le propose le réseau de l'enseignement catholique. La mixité des publics

entraîne une charge de travail supplémentaire, reconnue jusqu'ici par une prime. Est-ce que celle-ci a été versée ces deux dernières années ?

Ce sujet a également fait débat lors du dernier CSEC, et nous réaffirmons notre exigence d'une reconnaissance équitable pour tous les enseignants concernés.

Revalorisation des astreintes techniques de la Famille AES

Les AES des services généraux assument des astreintes techniques avec des responsabilités comme les cadres, sans bénéficier de la même valorisation.

- **Revendications :**
 - Égalité de traitement entre les AES et les cadres pour la rémunération des astreintes techniques.
 - Reconnaissance de leur rôle essentiel dans la gestion des urgences et la continuité des services.

Formateur :

Nous demandons la réévaluation de la grille de salaire des formateurs.

Ressourcements des cadres

La mise en place de jours de ressourcements sont trop restrictifs pour les salariés cadre.

Nous demandons la présence de la commission ressourcement lors d'une séance de négociation pour en échanger et faire un point complet sur le nombre de dossier présenté et le nombre refusé.

Si les projets sont refusés, nous revendiquons la prise de ces jours en congés.

Les enjeux sont plutôt importants pour les salariés cadre de pouvoir profiter de ces jours de ressourcement plus facilement et pas simplement spirituel.

Cela ne doit-il permettre aussi une meilleure qualité de vie au travail et pouvoir s'enrichir autrement pour leur bien être personnel et professionnelle.

Nous réclamons de pouvoir travailler le sujet avec la commission, la direction générale et les organisations syndicales.

Protection sociale

FO demande la réouverture de l'accord sur la mutuelle, afin de **modifier et faire évoluer** les modalités de cotisation, notamment la distinction isolé/famille et entre les statuts employés et cadres. Nous demandons d'étudier d'autres possibilités de cotisation pour les salariés en prenant en compte la situation de la rémunération des salariés et la composition de la famille.

FO revendique une prise en charge par l'employeur à hauteur de 70 % des cotisations de la complémentaire santé, pour faire face à la hausse des frais médicaux, aux remboursements, ainsi qu'à la part croissante des soins mal ou non remboursés.

Nous alertons également sur les disparités de remboursement constatées entre les deux gestionnaires actuels, Gras Savoye et Henner, le nouveau gestionnaire qui créent des inégalités dans les remboursements par rapport au contrat initial. Cette situation doit être clarifiée et corrigée dans le cadre d'une révision de l'accord. Nous demandons un audit sur le sujet pour vérifier notre

contrat et le respect par le gestionnaire HENNER. Nous demandons également sa présence lors d'une séance de négociation pour faire un point général sur le contrat.

Mobilité durable & prime de transport

Dans un contexte où le coût des déplacements pèse de plus en plus lourd sur le budget des salariés, **FO revendique des mesures concrètes et équitables** pour répondre aux besoins de tous, quel que soit leur mode de transport :

Augmentation du forfait mobilité durable à 400 € par salarié afin de soutenir celles et ceux qui optent pour des modes de transport alternatifs (vélo, trottinette, covoiturage, etc.).

Mise en place d'une prime carburant de 400 € pour les salariés ne pouvant pas bénéficier d'un abonnement de transport en commun, afin d'assurer une **reconnaissance équitable de tous les profils de mobilité**.

Revalorisation de la prise en charge des abonnements de transports pour l'ensemble des salariés de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Cumul possible entre le forfait mobilité durable et la prise en charge des abonnements transports, afin de ne pas exclure les salariés combinant différents moyens de déplacement.

Prise en charge des frais de covoiturage à hauteur du forfait mobilité durable. **Aménagement des horaires sur un même établissement** pour faciliter la mise en place de solutions de covoiturage entre collègues. Ce qui nécessite une anticipation de la préparation des horaires et du respect des commissions horaires et CSSCT dans l'information-consultation.

Nous réclamons également une ouverture à l'acquisition de **borne de recharge** pour les **voiture électriques** mise à disposition des salariés dans chaque établissement via un **abonnement raisonnable** qui va aussi dans le sens de la mobilité durable avec une prise en charge de l'employeur à **400 euros** par salarié.

FO rappelle que la mobilité est un enjeu social et environnemental majeur, et qu'elle ne doit pas reposer sur les **seuls efforts des salariés**. Ces revendications visent à **favoriser l'accès au travail dans des conditions décentes et durables pour toutes et tous**.

Equiperment des salariés

FO demande la **mise à disposition d'un équipement professionnel commun** (veste, doudoune ou autre tenue identifiée) pour **tous les salariés** de la Fondation Apprentis d'Auteuil, dans l'ensemble des établissements.

Cet équipement, fourni et financé par l'employeur, permettrait de renforcer le **sentiment d'appartenance**, tout en assurant une **cohérence d'image lors des événements institutionnels** tels que les journées portes ouvertes, fêtes de la réussite, ou toute autre manifestation publique.

Il s'agit d'une reconnaissance simple mais concrète de l'investissement des équipes, qui contribue aussi à valoriser l'image de la Fondation.

La délégation FO Apprentis d'Auteuil

Daniel LAURENT Délégué Syndical Central